

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération: **DE_2023_002** Séance du vendredi 10 mars 2023

Membres en exercice : 8

Date de la convocation: 24/02/2023

Présents : 6

L'an deux mille vingt-trois et le dix mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice DOMINICI,

Votants: 7

Secrétaire de séance:

Régine DELAGE

Présents : Annette DELAGE, Régine DELAGE, Patrice DOMINICI, Alexandre GERVAIS, Jean-Luc GERVAIS, Romain LABICHE

Représentation: HAMMOND Eileen par LABICHE Romain

Excusés: Katarzyna GREER

Absents:

Délibération classement incendie

PREVENTION DES RISQUES DE FEUX DE FORET

Prévention des risques d'incendie de forêts en Charente – Validation du classement des massifs à risque pour mise en œuvre d'un plan de massif et des obligations légales de débroussaillage.

Par courrier reçu en mairie le 13 février 2023, Mme la Préfète de la Charente informe la commune de la multiplication des incendies de forêts.

La Direction Départementale de la Charente, en collaboration avec le SDIS et l'Office National des Forêts, a engagé un travail de fond pour qualifier le niveau de risque et améliorer la prévention des massifs forestiers du département.

Ces travaux ont identifié les massifs forestiers :

- Horte et Tardoire
- Bois blanc et la Braconne

Au vu de ces travaux, il apparaît nécessaire pour la Préfecture de procéder à une révision complète de l'arrêté portant classement des communes exposées au risque des feux de forêt.

Ce classement actualisé des massifs à risque est le préalable à deux démarches :

- 1- La mise en œuvre progressive d'investissements et d'actions de prévention,
- 2- La mise en œuvre d'obligations légales de débroussaillage qui s'appliqueront aux infrastructures linéaires et aux enjeux localisés sur les massifs les plus à risques.

La préfecture sollicite ainsi l'avis du conseil municipal sur la nouvelle carte des massifs classés du département.



Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages

DONNE un avis favorable à la proposition de carte envoyée par les services de l'Etat concernant le classement des massifs forestiers dans le cadre de la prévention des risques de feux de forêt en Charente.

Vote exprimé à bulletin secret : 7 Vote "Pour": 7 Vote "Contre": 0 Vote "Abstention": 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte cette délibération telle que décrite.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait conforme,
Le Maire, DOMINICI Patrice

